



Critérium Inter-départemental de Volley-ball



4x4

Masculin, Féminin, Mixte, Open140, Open160 et Soft-volley

RÈGLEMENT 2026

Ce règlement est complété par les informations présentes sur la [page web de la compétition](#).

Article 1 - Le jeu

Les règles de jeu définies par la **FIVB** pour **2024-2025** sont applicables pour le Critérium. Cependant les règles particulières suivantes, propres au jeu en 4x4, seront appliquées :

- a) La rotation des joueurs n'est pas obligatoire.
- b) La **rotation des 4 joueurs au service** est obligatoire.
- c) La **zone avant** (3 m) n'existe plus, donc tous les joueurs peuvent attaquer.
- d) Les matches se joueront obligatoirement **en 3 sets (résultat 2-1 ou 3-0)**.
- e) Tous les sets se joueront **en 25 points, avec 2 points d'écart**.
- f) Deux **remplacements** réguliers au maximum sont autorisés par équipe et par set.
- g) Pour les critères masculin, mixte, open140 et open160, la **hauteur du filet** sera de 2m43, pour le critérium féminin de 2m24 et pour le soft-volley de 2m00.
- h) Les règles spécifiques au **soft-volley** sont celles décrites dans sa [plaquette de présentation](#), à l'exception de celles retenues ci-dessus.

Article 2 - Composition des équipes

- a) Chaque équipe, **pendant un match**, est composée de 6 joueurs maximum (4 sur le terrain + 2 remplaçants), **nés avant le 01 janvier 2009** (surclassements réglementaires possibles).
- b) Les **équipes mixtes** doivent être composées de 2 joueurs et 2 joueuses en permanence sur le terrain. En cas de changement, un masculin remplace un masculin et une féminine, une féminine.
- c) Les **équipes open140** peuvent être composées de masculins et/ou féminines, la **somme de l'âge** des joueurs et/ou joueuses sur le terrain devra être **égale ou supérieure**, en permanence, **à 140 ans** (âge = **2026** - année de naissance), même après des remplacements, et le joueur ou joueuse **le plus jeune âgé au minimum de 30 ans**.
- d) Les **équipes open160** peuvent être composées de masculins et/ou féminines, la **somme de l'âge** des joueurs et/ou joueuses sur le terrain devra être **égale ou supérieure**, en permanence, **à 160 ans** (âge = **2026** - année de naissance), même après des remplacements, et le joueur ou joueuse **le plus jeune âgé au minimum de 35 ans**.
- e) Avant de jouer, les noms des joueurs et les numéros des licences doivent être inscrits sur la feuille de match, vérifiée et signée par les deux capitaines. Celle-ci sera complétée par les résultats et signée pour une confirmation du résultat. En cas d'oubli de licence, le joueur mis en cause doit fournir une pièce d'identité. Si aucune pièce d'identité n'est fournie, le joueur en faute est interdit de jeu.
- f) Toute équipe incomplète en cours de match suite à la blessure de l'un de ses joueurs finira le match à trois. Le score sera enregistré quelque soit le résultat.

Article 3 - Conditions d'engagement

- a) Pour s'engager, une équipe doit avoir ses joueurs licenciés, à l'UFOLEP départemental dont il dépend, **avant la date limite d'inscription** des équipes.
- b) Les engagements sont pris par un club et lui sont facturés. En conséquence, tous les joueurs d'une équipe doivent être licenciés **Multisports Pratiquant** dans le même club. Il est possible d'acquérir, auprès de l'UFOLEP, une carte « second club » (appelée aussi double-licence) qui est moins chère qu'une première licence.
- c) Des **joueurs licenciés UFOLEP dans un autre club** peuvent participer au Critérium sous réserve :
- d'acquitter un droit de participation individuel **supplémentaire de 6 euros** par joueur, et,
 - de fournir la copie de leur licence **Multisports Pratiquant**.
- d) Des **joueurs non licenciés UFOLEP Multisports Pratiquant** (autre licence UFOLEP ou sans licence UFOLEP) peuvent participer au Critérium sous réserve :
- d'acquitter un droit de participation individuel **supplémentaire de 6 euros** par joueur, et,
 - de souscrire un UFOPASS.
- e) Chaque équipe est composée de **4 joueurs au minimum** au moment de l'inscription. Toute équipe incomplète sera refusée.
- f) Chaque équipe des critères 4x4 est composée de **8 joueurs maximum** (leurs noms, numéros de licence, année de naissance, le nom d'équipe et les coordonnées seront indiqués lors de l'engagement).
- g) Toutes les inscriptions doivent être soumises, via le formulaire en ligne dans l'application Résultats, avant le **31/03/2026** :
- <http://resultats.ufolep91-volley.org/>
(base de données = Critérium 2026 ; menu du responsable de club / engager des équipes)
Si le responsable de club n'a pas ou plus accès à l'application Résultats, contacter la CTD par email.
- h) Le prix d'engagement est de **25 euros** par équipe.
- i) L'engagement et les participations individuelles supplémentaires sont à régler « à la commande » avant le **15/04/2026** :

Par virement	Par chèque
UFOLEP 91 – VOLLEY-BALL IBAN : FR76 1020 7000 5204 9075 2001 329 avec le maximum d'information permettant d'identifier l'engagement : nom du club, de l'équipe, etc.	au nom de votre Association (pas de chèque personnel), à l'ordre de : UFOLEP 91 - VOLLEY-BALL , à retourner, accompagné d'une copie de la page web résumant l'inscription d'équipe, à : UFOLEP 91 – CTD VB, 31 allée du roi Arthur, 91000 ÉVRY-COURCOURONNES .
Attention : ne pas confondre l' UFOLEP 91 (licences) et la CTD VOLLEY-BALL (engagements) : pas le même compte, pas la même adresse, pas le même trésorier/comptable ! Plus d'infos sur nos conditions de règlement sur notre site.	

- j) Un club a la possibilité d'inscrire plusieurs équipes dans les six critères proposés.
- k) Un joueur ou une joueuse ne peut appartenir, au maximum, qu'à deux équipes ; dans ce cas les deux équipes doivent être dans des critères différents (féminin, masculin, mixte, open140, open160 ou soft).
- l) Un joueur ne peut pas changer d'équipe en cours de Critérium. Aucun changement ne sera accepté après les inscriptions.

Article 4 - Dates et Heures des rencontres

- a) Le calendrier des rencontres et l'adressier sont publiés sur le site des Résultats et, si nécessaire, par mél.
- b) Les rencontres se déroulent en soirée, du lundi au vendredi, aux heures d'entraînements. Il se peut que des clubs aient à recevoir deux matches en même temps ou que le reste du club s'entraîne. Dans le cas où les matches se jouent dans le sens de la largeur, il faut absolument que les clubs **prévoient un traçage au sol** afin de pallier à tout problème d'arbitrage.

- c) Les horaires indiqués sont **les horaires de rendez-vous**. Le match débute 20 minutes après l'heure de rendez-vous. Soyez raisonnables, ne prévoyez pas un match à 20 heures si l'équipe adverse habite dans un lieu éloigné.
- d) Si aucun jour ou aucun horaire n'a été précisé, l'équipe qui reçoit doit prévenir ses adversaires au minimum une semaine avant le match (penser aux clubs qui s'entraînent le lundi).
- e) Toute équipe n'étant pas prête à jouer 30 minutes après l'heure indiqué, aura le match déclaré perdu par forfait.
- f) Tout match interrompu pour cause de plage horaire trop juste, sera considéré comme match perdu (pas forfait) pour l'équipe qui reçoit. Si la cause est le retard de l'équipe adverse et que l'équipe recevant accepte de jouer quand même le match, le match sera déclaré perdu pour l'équipe se déplaçant. Dans ces deux cas les sets et points marqués seront comptabilisés.
- g) Les finales se dérouleront le **samedi 27 juin 2026** (à confirmer).

Article 5 - Report ou modification de match

- a) Si l'équipe recevant a son gymnase "réquisitionné" ou ne peut recevoir, elle devra prévenir au plus vite (au moins une semaine à l'avance) l'équipe adverse pour pouvoir intervertir le lieu de la rencontre.
- b) Si le jour de la rencontre doit être anticipé ou retardé, il convient d'enregistrer un Report de match dans l'application Résultats. Ceci est particulièrement important pour l'assurance des joueurs non licenciés UFOLEP.

Article 6 - Classement

- a) Match gagné = 3 points,
 Match perdu avec un set gagné (1/2) = 2 points,
 Match perdu sans set gagné (0/3) = 1 point,
 Match gagné par forfait = 3 points
 Match perdu par forfait = 0 point.
- b) En cas d'égalité d'équipes sur plusieurs poules, le classement se fera de la façon suivante :
 Quotient des matchs,
 Quotient des sets,
 Quotient des points,
 Et, si nécessaire : plus grand nombre de sets gagnés, plus petit nombre de sets perdus, plus grand nombre de points gagnés, plus petit nombre de points perdus.

Article 7 - Résultats

- a) Les **résultats seront enregistrés et validés** dans l'application internet, **par un des deux responsables d'équipe**, dans un délai de **48 heures** maximum après la rencontre. La validation étant automatique pour la seconde équipe, elle doit, si nécessaire, rejeter la validation dans les 48 heures.
- b) Les **feuilles de match**, scannées de préférence, seront déposées, **par l'équipe gagnante**, dans un délai de **5 jours** maximum après la rencontre, dans l'application internet des Résultats.
<http://resultats.ufolep91-volley.org/>
- c) En cas de retard d'enregistrement ou de validation des pénalités seront appliquées aux résultats.
- d) Les originaux des feuilles de résultats devront être **conservées par les équipes gagnantes** jusqu'au 30 septembre de l'année en cours et fournis, à la demande, à la Commission Technique Départementale.

Article 8 - Litiges

- a) Les litiges et réclamations sont réglés, en première instance, par la CTD.
- b) Le club plaignant, non satisfait de la décision prise par la CTD, peut saisir la Commission des Statuts et Règlements Départementale de l'UFOLEP 91.

c) Il peut s'appuyer sur :

- le présent règlement,
- les précisions apportées sur la page web de la compétition,
- les règlements départementaux de l'UFOLEP 91,
- les règlements nationaux de l'UFOLEP et de sa Commission Nationale Sportive de Volley-ball,
- les lois et décrets en vigueur.

Les membres de la C.T.D. Volley-ball de l'UFOLEP 91